



Centre national
de la musique

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Paris, le 16 juillet 2025

Le Centre national de la musique (CNM) et le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP) concluent un partenariat pour accompagner les jeunes artistes dans leur compréhension des enjeux professionnels liés aux métiers auxquels ils se préparent.

Mercredi 9 juillet, dans le cadre des Rencontres Accord Majeur organisées en marge du Festival international d'art lyrique d'Aix-en-Provence, Jean-Baptiste Gourdin, Président du CNM et Emilie Delorme, Directrice du CNSMDP, ont signé une convention de partenariat pour une durée de 3 ans. Celle-ci s'appuie sur leur volonté commune de déployer des actions en faveur des jeunes artistes issus du CNSMDP, afin de leur apporter une meilleure connaissance des métiers de la musique et des enjeux de la filière.

Par cette convention, le CNM et le CNSMDP entendent faciliter, pour les étudiants et alumni du Conservatoire, l'accès aux ressources du CNM en matière d'information, d'expertise, de conseil, d'accompagnement et de mise en relation. Ainsi, le CNM pourra notamment leur proposer :

- des rendez-vous de conseils personnalisés, en mobilisant ses conseillers experts sur des créneaux dédiés ;
- des sessions d'information collectives sur des thématiques spécifiques ;
- d'accéder de manière simplifiée, aux ressources du CNM (fiches pratiques, études, baromètres, podcasts, documentations sur les dispositifs d'accompagnement du CNM, etc.)

Les deux établissements s'engagent également à collaborer étroitement sur l'identification des besoins en matière de développement professionnel des jeunes artistes. Cela passera notamment par la mise en commun de données relatives à leur insertion professionnelle produites par l'Observatoire des métiers, des formations et de l'insertion professionnelle du CNSMDP, ainsi que, le cas échéant, par l'adaptation du contenu de l'enquête afin d'alimenter les études menées par le CNM.

Enfin, les deux établissements prévoient de développer conjointement un ou plusieurs modules afin d'alimenter la plateforme de formation en ligne du CNM et la plateforme du Conservatoire Augmenté, filiale du CNSMDP.

« Le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris se réjouit d'entamer une collaboration avec le CNM lui permettant de renforcer son aide à la structuration de carrière de ses étudiants et à l'accompagnement de ses alumni. Il se réjouit également de l'association du CNM dans le lancement de son campus en ligne, projet phare du Conservatoire augmenté. » Emilie Delorme, Directrice du CNSMDP

« Nous nous réjouissons au CNM que cette convention permette de rapprocher notre ambition - mieux comprendre les métiers et les enjeux de la filière musicale - de celle du CNSMDP : accompagner ses étudiants vers une insertion professionnelle réussie. Il est naturel que nos deux établissements, unis par une même mission d'intérêt général au service de la musique, conjuguent leurs efforts. Nous formulons le vœu que cette dynamique soit précieuse et utile à tous les artistes qui en bénéficieront. » Jean-Baptiste Gourdin, Président du Centre national de la musique.

Le Centre national de la musique en quelques mots

Le Centre national de la musique a pour mission de garantir la diversité et la liberté de la création musicale. Grâce à des dispositifs d'aides financières et non financières, il soutient les auteurs et les autrices, les compositeurs et les compositrices, les artistes et les professionnelles et professionnels qui les accompagnent, pour leur permettre d'aller à la rencontre de tous les publics, en France et à l'international.

Le soutien apporté par le CNM est opéré au travers de dispositifs répondant aux divers besoins de la filière musicale dans toutes ses composantes (musique enregistrée, spectacle vivant de musique et de variétés, édition musicale, auteurs/autrices, compositeurs/compositrices etc.) et toutes ses esthétiques. Cet accompagnement prend également la forme d'activités d'observation, d'études et de prospective, d'information, de formations professionnelles, ainsi que d'éditions spécialisées. Le Centre national de la musique accompagne également la filière de la musique et des variétés à la rencontre de ses transformations : actions en faveur de la transition écologique, de l'innovation, de la diffusion de la musique sur le territoire et à l'international et de l'égal accès des femmes et des hommes aux métiers de la musique.

Le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris en quelques mots

Au cœur de la Révolution française, le Conservatoire de Paris voit le jour dans une démocratie naissante. Il revient aux artistes de jouer lors de fêtes publiques, inventer des hymnes et faire société, par la musique. Aujourd'hui établissement national d'enseignement supérieur, et toujours nourri par l'effervescence d'une capitale culturelle mondiale, le Conservatoire demeure une institution au travail. De génération en génération, il forme à l'ensemble des métiers des arts musicaux et chorégraphiques. Riche d'une pluralité de sensibilités et de gestes, il fait de la danse et de la musique de vastes espaces de recherche et de création. Par le temps long et minutieux de la transmission de savoirs et de pratiques, par l'exploration continue du répertoire comme de formes nouvelles, il conjugue maîtrise et questionnement, pour agir depuis la scène, sous toutes ses facettes. Porté par une immense diversité d'artistes pédagogues, le Conservatoire est un lieu ouvert, résolument fécond, foyer vivant d'un réseau de relations artistiques et culturelles. C'est un cadre généreux et attentif, propice à l'étude et à l'expérience, à l'acquisition d'une qualité d'écoute et de présence, comme à l'épanouissement de personnalités, d'œuvres et de manières de les transmettre. C'est un espace qui engage, envers soi comme envers l'autre, et met les virtuosités au service de la société toute entière. Le Conservatoire de Paris forme des artistes pour donner corps à ce qui, dans le temps présent, peut se jouer.

Contacts presse :

Centre national de la musique
Nathalie Leduc
Responsable de la communication
E : presse@cnm.fr
T : 01 83 75 26 53

CNSMDP
Alexandre Pansard-Ricordeau -
Directeur de la communication et
des relations institutionnelles
E : apansard-ricordeau@cnsmdp.fr
T : 06 03 55 04 56